

Séance publique du 13 décembre 2004

Délibération n° 2004-2317

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier de l'Arsenal - Aménagement des espaces extérieurs Axiade - Désignation d'un mandataire - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-1454 en date du 20 octobre 2003 et par décision n° B-2004-2119 en date du 15 mars 2004, le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, a été autorisé pour l'attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur la réalisation de trois tranches opérationnelles d'aménagement des espaces extérieurs Axiade à Saint Fons.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 22 octobre 2004 a classé les offres et choisi celle de l'OPAC du Rhône pour un montant de 226 609,42 € HT (dont 27 721,92 € nets de taxes de frais financiers), soit 265 591,38 € TTC comportant une tranche ferme et deux tranches conditionnelles :

- tranche ferme : 77 045,58 € TTC, dont 9 805,80 € de frais financiers,
- tranche conditionnelle n° 1 : 90 887,05 € TTC, dont 8 636,33 € de frais financiers,
- tranche conditionnelle n° 2 : 97 658,75 € TTC, dont 9 279,79 € de frais financiers.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

La première tranche de travaux (tranche ferme) lancée dans le cadre de ce mandat est évaluée à 1 344 796 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces extérieurs Axiade à Saint Fons et tous les actes y afférents avec l'Opac du Rhône pour un montant de 265 591,38 € TTC pour l'ensemble des tranches.

2° - Approuve la première tranche de travaux d'aménagement des espaces extérieurs Axiade à confier par voie de mandat à l'OPAC du Rhône et à ce titre, autorise à rembourser le mandataire des montants de marchés correspondants.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée le 20 octobre 2003 pour l'opération n° 849 - Saint Fons : quartier de l'Arsenal - espaces extérieurs Axiade (1ère tranche) pour un montant de 1 584 937 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,